

ARRONDISSEMENT
 DES ANDELYS
 CANTON DE VERNON

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE

LE : 28/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : Achat de diverses parcelles – LOT A d'une superficie de 21m² prise dans la parcelle ZD585 pour le poste de refoulement rue des Grands Jardins.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-19 en date du 3 mai 2019 relative à l'acquisition d'une parcelle de terre pour l'implantation du poste de refoulement « Grands Jardins »

Vu l'accord signé par Madame BERTRAND Barbara, propriétaire de la ZD585 en date du 14 mai 2019 pour céder à la commune 21m² de terrain pour un montant de 500€

Vu le plan de division pour cession au domaine public du LOT A d'une superficie de 21m² (nouvelle numérotation : ZD592) détaché de la ZD585 (désignation nouvelle après : ZD593)

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à finaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD592 (LOT A d'une superficie de 21m² détachée de la parcelle ZD585) cédée par Mme BERTRAND Barbara, propriétaire, moyennant le versement de la somme de 500€ afin de régulariser la situation du terrain sur lequel est installé le poste de refoulement rue des Grands Jardins. Mme le Maire rappelle que cette dépense a été inscrite en investissement au chapitre 21 du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD592 (LOT A d'une superficie de 21m² pris dans la parcelle ZD585), où est installé le poste de refoulement rue des Grands Jardins.
- de régler 500€ à Mme BERTRAND Barbara, montant convenu avec la commune en 2019 pour acquérir ce bout de terrain.

Pour extrait conforme au registre.
 Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022
 Le Maire, Hélène MARTINEZ.

